

ECOLE SAINTE MARIE
ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
6, rue des Roloirs - 59510 FOREST SUR MARQUE
03/20/84/32/15 ecolesaintemarieforest@wanadoo.fr



Date de réception du dossier de demande :

Les responsables légaux :

.....
.....

Procèdent à la demande d'inscription de leur(s) enfant(s) :

..... Né(e) le en classe de.....

..... Né(e) le en classe de.....

..... Né(e) le en classe de.....

(Conformément à la décision du conseil des maîtres de son établissement d'origine)

A l'école Sainte Marie de Forest sur Marque

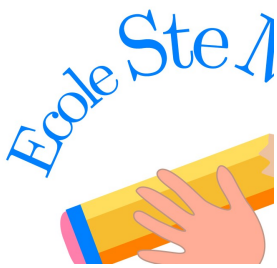
Si la rentrée a lieu en cours d'année, elle est souhaitée le

Ils prennent note que des frais d'inscription de 60 euros sont à verser par chèque à l'ordre de l'école Sainte Marie. Ils correspondent aux frais de dossier et permettent à la famille de s'engager vis-à-vis de l'école.

-Le chèque vous sera rendu si l'école ne peut valider l'inscription.

-Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement de la famille.

-En cas de validation de l'inscription, 30 euros seront déduits de la facture de la première contribution familiale.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILLE
Attention, une fiche de renseignement par couple de parents

RESPONSABLES LEGAUX	
RESPONSABLE LEGAL Lien d'appartenance : _____ Prénom : _____ Nom marital : _____ Profession : _____ Employeur : _____	Adresse : _____ _____ _____ Tél Domicile : _____ Tél Portable : _____ mail : _____
RESPONSABLE LEGAL Lien d'appartenance : _____ Prénom : _____ Nom marital : _____ Profession : _____ Employeur : _____	Adresse : _____ _____ _____ Tél Domicile : _____ Tél Portable : _____ mail : _____
Situation familiale des parents: ☐ Mariés ou pacsés ☐ Concubinage ☐ Célibataire ☐ Veuf (ve) ☐ Divorcés ☐ Séparés En cas de divorce, qui exerce l'autorité parentale (non la garde) : ☐ Les deux ☐ le père ☐ la mère En cas de divorce ou séparation, quel est le mode de garde : ☐ Résidence habituelle chez le père ☐ Résidence habituelle chez la mère ☐ Résidence alternée	
IDENTITE DES ENFANTS SCOLARISES	
Nom : _____ Prénoms : _____ Né(e) le : ____ / ____ / ____ ☐ Féminin ☐ Masculin département/commune de naissance : _____ Votre enfant est-il baptisé ? Oui ☐ Non ☐	
Nom : _____ Prénoms : _____ Né(e) le : ____ / ____ / ____ ☐ Féminin ☐ Masculin département/commune de naissance : _____ Votre enfant est-il baptisé ? Oui ☐ Non ☐	
Nom : _____ Prénoms : _____ Né(e) le : ____ / ____ / ____ ☐ Féminin ☐ Masculin département/commune de naissance : _____ Votre enfant est-il baptisé ? Oui ☐ Non ☐	
Vos enfants ont-ils des frères et sœurs non scolarisés à l'école Sainte Marie ?	
Nom : _____ Prénoms : _____ Né(e) le : ____ / ____ / ____	
Nom : _____ Prénoms : _____ Né(e) le : ____ / ____ / ____	

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE, après les parents

Nom : _____ Lien avec les enfants : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Lien avec les enfants : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Lien avec les enfants : _____ Téléphone : _____

Nom : _____ Lien avec les enfants : _____ Téléphone : _____

Nous, soussignés responsables légaux :déclarons autoriser l'école Ste Marie à prendre sur avis médical, en cas d'accident grave, après essais de contacts avec la famille, toutes les décisions pour nos enfants.

PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE LES ENFANTS À LA SORTIE

Nom : _____ Lien avec l'enfant : _____

Nom : _____ Lien avec l'enfant : _____

Nom : _____ Lien avec l'enfant : _____

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités de l'école, des photos peuvent être réalisées.

Nous, soussignés responsables légaux, autorisons nos enfants à apparaître sur des photos de l'école (journal local, reportage, choisis pour leur sérieux, blog ou site internet de l'école. Les photos utilisées à l'extérieur de l'école seront collectives et ne comporteront en aucun cas l'identité de vos enfants).

Si vous souhaitez vous opposer à cela, merci de cocher cette case : ☐

INFORMATIONS MEDICALES

Si vos enfants présentent des exigences de santé nécessitant la mise en place d'un protocole d'urgence en cas de symptômes ou la prise régulière de médicaments sur temps scolaire, merci de vous rapprocher de la chef d'établissement, et de compléter un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) avec votre médecin.

* **Responsables légaux** : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

* Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez l'école

Date :

Signature des responsables :